

## Orientation

Par **Antoine67**, le **15/06/2010** à **22:56**

Bonjour à tous!

Alors voilà, je me suis inscrit afin de vous demander une chose très importante. J'ai échoué à ma première année de droit, mais de peu. Le problème, c'est que j'ai complètement raté une épreuve de droit privé (écrit) et j'ai eu 1/20, cela m'a découragé, je ne vais donc pas au rattrapage, cela serait inutile. Seulement voilà, c'est à cause de cette note que j'ai raté... et je voulais savoir une chose: si je ne me présente pas au rattrapage, puis-je quand même me réinscrire en première année l'an prochain?

Merci à vous, c'est urgent Image not found or type unknown

Bonne soirée Image not found or type unknown

Par **Yn**, le **15/06/2010** à **23:47**

En théorie, tu devrais pouvoir te réinscrire. Par contre, je ne comprends pas absolument ta logique : tu dis avoir raté ta L1 de peu en ayant obtenu 1/20 en civil qui est une matière à gros coefficient. Donc, logiquement, si tu repasses cette épreuve et que tu obtiens, ne serait-ce que 4 ou 5/20, cela devrait être suffisant pour valider l'ensemble de ton année. Pourquoi vouloir refaire intégralement la L1 dans ce cas ?

Bizarre comme fonctionnement...

Par **Stigma**, le **15/06/2010** à **23:54**

Aller aux rattrapages te coûte rien... tu risques de regretter amèrement si t'y vas pas, crois-en quelqu'un qui a déjà fait cette connerie...

Par **Yann**, le **16/06/2010** à **08:18**

[quote="Yn":2ofdh15j]je ne comprends pas absolument ta logique : tu dis avoir raté ta L1 de peu en ayant obtenu 1/20 en civil qui est une matière à gros coefficient. Donc, logiquement, si tu repasses cette épreuve et que tu obtiens, ne serait-ce que 4 ou 5/20, cela devrait être

suffisant pour valider l'ensemble de ton année. Pourquoi vouloir refaire intégralement la L1 dans ce cas ?

 <http://smileys.sur-la-toile.com/repository/Messages/plus-un2.gif> 

Je comprends qu'on puisse être démotivé pour une telle gamelle. Mais c'est un incident de parcours facilement rattrapable et sur un cursus il est plus facile de justifier un rattrapage qu'un redoublement.

Il faut voir à long terme et pas se laisser submerger par l'émotion du moment. Sinon tu finiras par le regretter!  <http://smileys.sur-la-toile.com/repository/Reflexion/vieux-smiley.gif> 

Par **bulle**, le **16/06/2010** à **13:09**

Je suis d'accord avec les messages précédents. Certes c'est décourageant d'avoir 1/20 quelque soit la matière mais dis toi que si tu vas au rattrapage tu pourras très bien avoir quelques points en plus et avoir ton année vu que tu dis qu'il ne te manque que quelques points.

Par **mathou**, le **16/06/2010** à **14:10**

Bonjour Antoine,

Je partage l'opinion des autres membres. Si c'est " juste " une question de fierté, il faut apprendre à passer au-dessus et à faire tout ce que tu peux au lieu de reculer pour mieux sauter. Je préfère voir mes étudiants aller en deuxième session, même s'ils ne valident pas tout, que les voir se démoraliser pour une mauvaise note et perdre un an bêtement (avec les dégâts colatéraux : ça rapproche de la limite d'âge de certains concours, ça occasionne des coûts, etc). C'est sûrement le cas de tes enseignants aussi.

Actuellement, tu as encore les cours en tête et il te faut simplement réviser ; si tu redoubles une L1, tu seras peut-être dans une autre unité avec d'autres programmes à apprendre, tu auras peut-être moins envie de travailler car tu te diras que tu as déjà vu ce qui est enseigné (piège classique), et tu te retrouveras aux rattrapages. Après c'est ton choix, ta vie, mais si tu bats en retraite dès la première année, tu ne prendras pas de plaisir dans tes études et c'est dommage.

Maintenant, de manière pragmatique, il faut que tu consultes le règlement d'examens de ta fac - chaque faculté a son règlement propre. Dans la nôtre, le redoublant ne conserve pas les matières où il avait la moyenne du moment qu'il n'a pas validé l'unité entière. Si c'est le cas pour ta fac, ça signifie que tu ne pourras pas conserver la plupart de tes notes et que tu devras repasser l'ensemble des matières.

L'inscription est de droit pour tout redoublant, du moment qu'il paie les frais d'inscription. Ensuite, les facs demandent une dérogation pour le deuxième redoublement dans le même diplôme.